



## Commission Administrative Paritaire des maîtres assistants du 22 mars 2012

Représentants de l'administration :

Laurent BORDENAVE, Maryline LAPLACE, Panos MANTRIARAS, Marc OBERLIS  
(président), Jérôme POULAIN, Claudie VIATTE,

Directeurs des écoles : Philippe BATAILLE, Jean-Pierre BOBENRIETHER, Fabienne FENDRICH,  
Nasrine SERAJI,

Représentants du personnel :

Clotilde BARTO, Babou BAZIE, François GRUSON, William HAYET, Corinne JACQUAND,  
Robert MARCH, Hania PROKOP, Jean-Pierre VALLIER, Pierre WEIDKNET, Guillermo  
WIELAND

Personnels du ministère : Jacques KERNER et Corinne PEROUMAL

Début de séance : 14 heures 30

Le quorum est atteint. La CAP siège.

### Rappel de l'ordre du jour

- 1- Approbation du procès verbal de la CAP du 12 janvier 2012
- 2- Approbation du relevé de décisions de la CAP antérieure à la nouvelle CAP
- 3- Demande de changement de champ disciplinaire
- 4- Titularisations
- 5- Promotion au grade de Maître assistant classe exceptionnelle
- 6- Promotion au grade de maître assistant de 1<sup>ère</sup> classe

A la demande des élus, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : suivi des mutations suite à la CAP du 12 janvier 2012.

### Suivi des mutations

La CAP du 12 janvier 2012 avait donné un avis favorable à la mutation de deux enseignants avec une proposition d'accueil dans trois écoles de la région parisienne : Paris-la-Villette, Marne-la-Vallée et Versailles. Les CA de ces écoles qui avaient initialement refusé leurs candidatures ont été sollicités pour réétudier leurs dossiers.

Marilyne Laplace informe la CAP que Versailles a donné un avis favorable à Cyrille FAIVRE. Par contre Françoise COULON n'a pas trouvé d'école d'accueil. Un poste à mi-temps lui a été proposé à Marne-la-Vallée sans qu'elle soit assurée, si elle acceptait ce choix, de retrouver un poste à plein temps l'année prochaine. A Marseille, les représentants du Ministère annoncent qu'elle a obtenu un aménagement de son temps de travail pour tenir compte de son éloignement.

## **Approbation du procès verbal de la CAP du 12 janvier 2012**

Faute d'avoir été communiqué à temps, l'approbation du PV de la CAP du 12 janvier 2012 est reportée à la prochaine CAP : les demandes de modifications seront adressées au secrétariat.

## **Approbation du relevé de décisions de CAP antérieure à la nouvelle CAP**

Il s'agit de relevé de décisions et non de procès verbal.

Entre la réunion du 7 juillet 2011 et aujourd'hui, la CAP a été renouvelée. L'approbation est également reportée à la prochaine CAP.

## **Demande de changement de champ disciplinaire**

La CAP donne un avis favorable à l'unanimité à la demande de changement de champ disciplinaire de BOUTTERIN Jérôme.

## **Titularisations**

La CAP donne un avis favorable à l'unanimité aux demandes de titularisation de :

BONNICCO Céline, DUFRAASNE Emmanuel, GILLET Florence, LE BOUDEC Bertrand, MOREL Philippe, PINARD Emmanuel, RAHM Philippe, ROPARS Edouard, TERRACOL Pascal.

## **Promotions**

Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à une longue discussion.

L'administration a rappelé les modalités et les textes qui régissent le fonctionnement de la CAP du ministère (Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires).

- Siègent les élus titulaires ou suppléants de même grade ou de grade immédiatement supérieur au grade de l'enseignant dont le dossier est étudié.
- Pour les promotions en 1<sup>ère</sup> classe siègent donc les élus de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe.
- Pour les promotions en classe exceptionnelle siègent donc les élus de 1<sup>ère</sup> classe et de classe exceptionnelle.
- La CAP siège donc en formation restreinte (4 élus au lieu de 6) et l'administration réduit alors le nombre de ses représentants pour respecter la parité.

Le nombre de postes à pourvoir est de 17 en classe exceptionnelle, 26 en 1<sup>ère</sup> classe. La répartition selon les champs disciplinaires est faite au prorata du nombre de candidats relevant de ces différents champs.

Pour les élus à la CAP, le critère le plus important est le classement résultant de l'expertise scientifique des dossiers des candidats. L'avis des directeurs est également pris en compte tout comme l'échelon, l'ancienneté dans le grade, l'âge...

L'administration informe la CAP qu'elle a également pris en compte l'équilibre entre école (Paris/régions) et la parité femmes/hommes dans les propositions qu'elle soumet.

Il n'y a pas eu de difficultés à étudier certains dossiers. Mais, des votes contradictoires sont intervenus sur certaines candidatures proposées par les élus et refusées par l'administration. A l'examen, la liste des propositions de l'administration donne une grande priorité à l'avis des directeurs. En cas de désaccord, c'est le point de vue de l'administration qui s'est donc imposé. Et c'est ce choix qui s'impose finalement dans la mesure où les représentants de l'administration votent unanimement.

## Proposition de promotion au grade de maître assistant de classe exceptionnelle à l'issue des discussions

BIENVENU Gilles  
CAMUS Christophe  
FRANZUTTI Daniel  
KOVAL Serge  
MANIAQUE Caroline  
PAPIN Christine  
PIGNOT Victoria  
TABET Marco  
TRAN François

BRAUN Jean-Pierre  
CHOMBART DE LAUWE Pascal  
FRANÇOIS Christian  
LAURENT Jean-Paul  
NEGRE Valérie  
PICARD Aleth  
SOTINEL Frédérique  
TAUTEL Claude

## Proposition de promotion au grade de maître assistant de 1e classe à l'issue des discussions

BOUSQUET-REGNAULT Cécile  
CHATELUT Anne  
COULON Dominique  
COUTON Loïc  
GRILLET-AUBERT Anne  
GUILLOT DE SUDUIAUT Xavier  
JACQUIER Rémy  
JULIEN Annicka  
KENLEY Ron  
KHAIRALLAH Georges  
LACAISSÉ Sylvia  
LEIBAR Xavier  
LEITNER Patrick

MARCILLON David  
MAROT Sébastien  
MOSCA Alessandro  
NAVA Stéphanie  
NEBOUT Emmanuel  
NJOO James  
RODRIGUEZ PAGES Simon  
SANDRINI Clara  
SARRAZIN Emmanuelle  
SEHER Ulrich  
VERDIER Marc  
WELIACHEW Boris  
WIELAND Guillermo

Fin de la séance à 19 heures 10.

Pour tout renseignement concernant cette séance, contactez vos élus CGT

Maitres Assistants des Ecoles d'Architecture	
Classe Exceptionnelle	
TITULAIRE	<b>Clotilde BARTO</b> EA PARIS MALAQUAIS clotildebarto@wanadoo.fr
SUPPLEANT	<b>François GRUSON</b> EA PARIS VAL DE SEINE francois.gruson@paris-valdeseine.archi.fr
1ère Classe	
TITULAIRE	<b>Babou BAZIE</b> EA CLERMONT FERRAND bbazie@free.fr
SUPPLEANT	<b>Robert MARCH</b> EA PARIS VAL DE SEINE robert.march@paris-valdeseine.archi.fr
2ème classe	
TITULAIRE	<b>William HAYET</b> EA LYON william.hayet@wanadoo.fr
SUPPLEANT	<b>Marie-Hélène GAY-CHARPIN</b> EA CLERMONT FERRAND 04 73 14 22 06 mhyc.archi@wanadoo.fr